

**Re: [INTERNET] Notification du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Louvil**

[REDACTED] - DDTM 59/STC/BDP <[REDACTED]@nord.gouv.fr>

Mar 13/02/2024 17:16

À [REDACTED] <[REDACTED]@pevelecarembault.fr>

Cc [REDACTED] (Chef d'unité) - DDTM 59/SEPAT/Urbanisme durable <[REDACTED]@nord.gouv.fr> [REDACTED] - DDTM 59/STC <[REDACTED]@nord.gouv.fr>

Bonjour,

Je vous fais part de nos observations concernant le projet de modification de PLU de la commune de Louvil, concernant notamment un changement du phasage de l'aménagement d'une OAP.

Dans le contexte de l'élaboration du Plui, la sobriété foncière et la construction de logements locatifs sociaux sont des enjeux majeurs du projet de territoire.

Aussi nous serions d'avis de ne pas inverser le phasage et de maintenir dans un premier temps les aménagements proches de l'école qui représenteraient un ensemble urbain plus qualitatif et fonctionnel.

De plus dans l'OAP, il est mentionné la construction de 20% de logements locatifs. Il serait souhaitable d'indiquer si il s'agit bien de logements sociaux.

Cordialement.

[REDACTED]  
Référént territorial du Douaisis et de la Pévèle  
Service Territorial Centre (STC)  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Bâtiment tertiaire de l'arsenal 299 rue Saint-sulpice CS 20839 59508 DOUAI CEDEX  
Tel : [REDACTED] - Mobile : [REDACTED]  
[REDACTED]@nord.gouv.fr



**PRÉFET  
DU NORD**

**Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer du Nord**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le 28/12/2023 à 15:33, > [REDACTED] (par Internet) a écrit :

Bonjour,

Lors de sa séance du 22 mai 2023, le conseil communautaire de la cc. Pévèle Carembault a prescrit une modification simplifiée du PLU de Louvil.

Cette procédure vise les objectifs suivants :

- Reprendre les modifications réglementaires de la procédure de modification précédemment retirée.
- Changer les termes et le schéma d'aménagement de l'OAP 2.
- Phaser l'aménagement du site concerné par l'OAP 2.

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, vous trouverez, via le lien de téléchargement qui suit, les documents qui composent le dossier du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Louvil accompagné de l'Avis Conforme délibéré rendu par l'Autorité environnementale :

<https://arkadia.pevelecarembault.fr/front/publicLink/publicDownload.jsp?id=b3d4ae33-5516-44a9-b26f-ccd99f79b6db1dfbaa7e-d8bf-4d36-8190-244b496effbe>

Je vous saurai gré de bien vouloir me faire connaître, dans un délai raisonnable, vos éventuelles observations sur ce dossier, avant sa mise à disposition du public.

Vous souhaitant bonne réception de ces documents et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Bien cordialement.

[REDACTED]

**Chargé de mission planification**

**Service PLUi**

**[REDACTED]@pevelecarembault.fr**

[REDACTED]

**Communauté de communes Pévèle Carembault**